



Preavis un mois ou trois mois

Par **marek54**, le **24/04/2013** à **16:07**

bonjour je doit demenager,j abite a nancy 54 et mon nouvelle appart est a ganges34 ,je voulais savoir pour le preavis (de l appart de nancy)si je suis obliger d attendre 3mois quand j ai signe le bail (appart de nancy) j etait a l epoque au RSA aujourdhui je suis au chomage,es ce que mon preavis peut etre d 1 mois maintenand

Par **moisse**, le **25/04/2013** à **10:55**

Bonjour,

Lorsqu'on est bénéficiaire du RSA, on peut bénéficier du pravis réduit.

Selon ce que vous exposez vous êtes demandeur d'emploi. On peut donc supputer qu'après une période de RSA, vous avez travaillé en tant que salarié et perdu votre emploi.

C'est là encore une circonstance qui permet l'application du préavis réduit. Encore faut-il savoir depuis quant vous êtes demandeur d'emploi.